

Si la Suisse voulait suivre les recommandations du rapport «Notre avenir à tous», quels changements de politique seraient nécessaires, notamment dans les domaines du commerce extérieur, de l'aide au développement, de la protection de l'environnement, de l'énergie, de l'aménagement du territoire et de la défense?

- Dans quelle mesure la Suisse pourrait-elle suivre les recommandations du rapport Brundtland sans attendre que toutes les autres nations en fassent autant?
- Dans quelle mesure la Suisse pourrait-elle intervenir auprès des autres nations et auprès de l'ONU pour aider la communauté internationale à suivre les recommandations du rapport Brundtland?
- Ne serait-il pas utile d'offrir aux membres des autorités législatives de la Confédération et des cantons, dans leur langue maternelle, un exemplaire du rapport Brundtland et un exemplaire du rapport demandé par ce postulat?

**1989 23 juin:** Le postulat est adopté.

**548/88.761 M Rechsteiner – AI et PC. Réduction des prestations en cas de négligence (6 octobre 1988)**

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres fédérales, le plus tôt possible, un projet de modification de l'article 7 LAI et de l'article 5 LPC en vue de supprimer la possibilité de réduire les prestations en cas de faute (grave) de l'assuré.

*Cosignataires:* Ammann, Bäumlin Richard, Bäumlin Ursula, Béguelin, Bircher, Bodenmann, Braunschweig, Brügger, Bundi, Carobbio, Danuser, Eggenberg-Thoune, Fankhauser, Hafner Ursula, Haller, Hubacher, Jeanprêtre, Ledergerber, Leuenberger-Soleure, Leuenberger Moritz, Matthey, Mauch Ursula, Neukomm, Reimann Fritz, Stappung, Ulrich, Zbinden Hans, Züger (28)

**× 549/89.321 I Rechsteiner – Déclarations de nature politique de l'ambassadeur Jacobi, nouveau secrétaire d'Etat (1<sup>er</sup> février 1989)**

Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il du fait que l'ambassadeur Jacobi, nouveau secrétaire d'Etat, approuve sans réserve la politique étrangère pratiquée par l'administration Reagan?
2. Le gouvernement n'estime-t-il pas lui aussi que, du point de vue de la politique de neutralité, il est extrêmement préoccupant que M. Jacobi prenne parti ouvertement en faveur des Etats-Unis dans les relations Est-Ouest et qu'il cherche à convaincre les milieux politiques suisses du bien-fondé d'une politique extérieure acquise aux thèses de l'administration Reagan?
3. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas lui aussi qu'une politique étrangère axée sur les droits de l'homme revêt la plus haute importance, précisément dans l'optique des relations Nord-Sud?
4. Le Conseil fédéral ne juge-t-il pas lui aussi déplacée et inacceptable la remarque de l'ambassadeur Jacobi, nouveau secrétaire d'Etat, selon laquelle le problème du Nicaragua serait résolu si le Congrès n'avait pas refusé l'aide pour l'armement des mercenaires de la Contra, demandée par le président Reagan? Que pense-t-il de ces déclarations, notamment vu sous l'angle de la démocratie et du droit international, compte tenu du fait que, selon un arrêt de la Cour internationale, il a été admis que les Etats-Unis agissaient contrairement au droit international en essayant de renverser un gouvernement élu démocratiquement?
5. De l'avis du Conseil fédéral, est-il correct, au vu des tâches et des devoirs d'un ambassadeur, que M. Jacobi ait «avoué» au Département d'Etat américain que les coopérants suisses assassinés par des membres de la Contra au Nicaragua étaient des gens engagés à gauche? L'ambassadeur de Suisse n'aurait-il pas dû relever expressément la responsabilité des Etats-Unis qui financent la Contra et éléver une protestation?
6. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'au vu de son attitude, le secrétaire d'Etat Jacobi n'aurait pas dû accéder aux plus hautes fonctions au sein du DFAE? Quelles conséquences pense-t-il tirer du comportement de l'ambassadeur Jacobi, nouveau secrétaire d'Etat?

*Cosignataires:* Aguet, Ammann, Bäumlin Richard, Bäumlin Ursula, Bodenmann, Braunschweig, Brügger, Bundi, Carobbio, Danuser, Eggenberg-Thoune, Euler, Fankhauser, Hafner Ursula, Haller, Hubacher, Jeanprêtre, Leuenberger-Soleure, Longet, Matthey, Mauch Ursula, Neukomm, Pitteloud, Reimann Fritz, Ruffy, Stappung, Uchtenhagen, Ulrich, Züger (29)

**1989 23 juin:** Réponse du Conseil fédéral.

**550/89.508 M Rechsteiner – Instauration du contrôle des loyers (15 juin 1989)**

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre sans délai aux Chambres fédérales un arrêté urgent instituant un contrôle des loyers sur la base des coûts et excluant le report de coûts d'investissement surfaits.

Seules seront autorisées les hausses de loyer justifiées par un accroissement effectif et avéré des coûts. La rémunération du capital propre sera calculée exclusivement en fonction du taux de l'hypothèque en premier rang. Le report des frais d'investissement ne pourra se faire que jusqu'à concurrence de la valeur de rendement autorisée.

*Cosignataires:* Carobbio, Leuenberger Moritz, Mauch Ursula, Meizoz (4)

**551/89.509 M Rechsteiner – Abolition de la peine capitale (15 juin 1989)**

Le Conseil fédéral est prié de présenter aux Chambres un projet visant à l'abrogation totale de la peine de mort, en droit pénal militaire comme dans les conséquences de divers traités d'extradition.

*Cosignataires:* Aguet, Ammann, Bäumlin Richard, Bäumlin Ursula, Béguelin, Bircher, Bodenmann, Borel, Braunschweig, Brügger, Bundi, Carobbio, Danuser, Fankhauser, Hafner Ursula, Haller, Jeanprêtre, Lanz, Ledergerber, Leuenberger-Soleure, Leuenberger Moritz, Longet, Matthey, Mauch Ursula, Meizoz, Morf, Neukomm, Reimann Fritz, Ruffy, Stappung, Uchtenhagen, Ulrich, Zbinden Hans, Züger (34)

**552/89.363 M Reimann Fritz – Institutions de prévoyance professionnelle. Règles d'établissement du bilan (8 mars 1989)**

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions sur le financement des institutions de prévoyance dans la LPP de sorte que les institutions de droit privé puissent elles aussi déroger au principe du bilan en caisse fermée, dans la mesure où elles ont réassuré le capital de couverture manquant jusqu'au tiers du capital de couverture total.

La réassurance n'intervient qu'en cas de liquidation d'une caisse. Le Conseil fédéral examine si le fonds de garantie ne peut pas servir à cette réassurance.

*Cosignataires:* Aguet, Ammann, Bircher, Borel, Carobbio, Danuser, Eggenberg-Thoune, Hafner Ursula, Jeanprêtre, Lanz, Leuenberger-Soleure, Leuenberger Moritz, Longet, Mauch Ursula, Neukomm, Pitteloud, Ruffy, Uchtenhagen, Züger (19)

**× 553/89.364 P Reimann Fritz – Plein emploi en Suisse. Analyse scientifique (8 mars 1989)**

Par sa situation de plein emploi, la Suisse constitue une exception parmi les pays industrialisés européens. Néanmoins, en regard du processus d'intégration européenne, de meilleures conditions générales sont sans cesse réclamées. Pour éviter des conclusions erronées, des analyses sérieuses devraient déterminer les facteurs qui contribuent à cette situation de plein emploi dans notre pays, atypique en Europe, et comment ces facteurs peuvent être stabilisés et maintenus à plus long terme.

Le Conseil fédéral est invité à mettre sur pied une recherche scientifique en vue d'élucider ces problèmes.

*Cosignataires:* Aguet, Ammann, Bircher, Borel, Bundi, Carobbio, Danuser, Eggenberg-Thoune, Hafner Ursula, Hubacher, Jeanprêtre, Lanz, Leuenberger-Soleure, Leuenberger Moritz, Longet, Mauch Ursula, Neukomm, Pitteloud, Ruffy, Uchtenhagen, Ulrich, Züger (22)

**1989 23 juin:** Le postulat est adopté.

**Sommersession 1989**

**Session d'été 1989**

**Sessione estiva 1989**

In	Übersicht über die Verhandlungen
Dans	Résumé des délibérations
In	Riassunto delle deliberazioni
Jahr	1989
Année	
Anno	
Session	Sommersession 1989
Session	Session d'été 1989
Sessione	Sessione estiva 1989
Seite	1-140
Page	
Pagina	
Ref. No	110 001 588

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv und die Parlamentsdienste digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisse et les Services du Parlement.

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero e dai Servizi del Parlamento.